

VILLE DE COURRIERESDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 30 novembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

Etaient présents : C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, D. JARRY, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, P. COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, R. BARRE, A.C LELEU, O. VERGNAUD, M. DESPREZ, R. LUCAS, P. MANIER, C. LESAGE, M. PRODEO, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, Patricia ROUSSEAU, J.M LHERNOULD.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : D. IANONNE – M. OULD RABAH – P. PICHONNIER – G. PAILLART

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33

E. LE TORIELLEC a été élue secrétaire de séance.

TRANSFERTS DE CREDITS (22/98):

Monsieur le Maire indique que pour la bonne exécution comptable du budget communal, il y a lieu de procéder à des transferts de crédits en dépenses et recettes sur le budget général.

L'objet de la présente délibération consiste à intégrer :

- les recettes supplémentaires liées notamment aux aides de l'Etat (Filet inflation, aide piscine), au réajustement de la prévision de recettes des services.
- Les dépenses liées aux augmentations des fluides, des matières et des coûts de personnel

Il propose ainsi les ajustements suivants :

<u>Recettes de fonctionnement</u>		
020/7062	Redevances et droits à caractère sportif	+ 130 000,00
020/7788	Produits exceptionnels divers	+190 000,00
Total recettes de fonctionnement		+ 320 000,00

<u>Dépenses de fonctionnement</u>		
211/6283	Frais de nettoyage des locaux	+ 40 000,00
814/60632	Fournitures de petit équipement	+ 60 000,00
020/64111	Rémunération Principale	+ 40 000,00
020/60613	Chauffage	+ 250 000,00
520/657362	CCAS	-50 000,00
020/6718	Autres charges exceptionnelles opérations gestion	-10 000,00
01/673	Titres annulés sur exercices antérieur	-10 000,00
Total dépenses de fonctionnement		+ 320 000,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE ces transferts de crédits.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.



Le Maire,

 Christophe PILCH.

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202507-20221207-22120798-DE